

Le Flash Bonnefamilien

Avril 2023 - n°40/02

Travaux d'enfouissement

Le programme d'enfouissement des réseaux suit son cours sur la commune. Après la rue des puits, des travaux conséquents vont être entrepris entre le transformateur électrique en face du 961 montée du Pillard et l'intersection « montée du Pillard et la montée de la Cornière ».

Le syndicat des eaux du Brachet va remplacer toute la colonne d'eau; Début des travaux prévu dès la fin du printemps.

L'enfouissement des réseaux secs (électricité, fibre et téléphone) débutera, quant à lui, à compter du mois de septembre 2023.

La municipalité veillera à limiter autant que possible l'ensemble des nuisances.

Elle s'attachera également à refaire à neuf tout le revêtement routier dès l'achèvement des travaux, chaque opérateur étant d'ores et déjà sollicité pour le financement au prorata de l'emprise de son intervention.

Les informations sur cette opération seront prochainement disponibles sur le site internet de la commune et dans un prochain flash.



Assainissement

Aidez-nous à préserver les réseaux d'assainissement et à ne pas perturber le fonctionnement des stations d'épuration.

NE JETEZ PLUS VOS LINGETTES DANS LES TOILETTES

Pratiques au quotidien, les lingettes servent aussi bien pour bébé que pour nettoyer les sols !

Constituées de fibres tissées, elles posent un **problème** car très résistantes. A usage unique, on les utilise puis on les jette ... mais ... où ? Par facilité, dans les toilettes ... Elles rejoignent ainsi le collecteur d'eaux usées avant d'atteindre la station d'épuration.

Ce qu'il faut savoir : elles ne se dissolvent pas une fois mélangées aux eaux usées même si elles sont présentées biodégradables.

Conséquences : une fois dans les collecteurs d'eaux usées, associées à la graisse et aux éléments solides, elles s'enroulent les unes autour des autres et forment des amas de fibres qui ralentissent l'écoulement des eaux usées dans les canalisations, voire obstruent totalement les réseaux d'assainissement ! Les lingettes se retrouvent ainsi dans les stations entraînant des dysfonctionnements de ces équipements qui ne sont pas conçus pour évacuer ce genre de déchets.



Alors, où doit-on les jeter après utilisation ?

Dans la poubelle, comme les autres déchets.

Elles seront ainsi prises en charge par la filière de collecte et de traitement des déchets.



Brûlage des déchets verts

L'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 interdit le brûlage des déchets végétaux en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère.

Cette interdiction s'applique également aux professionnels forestiers ou agricoles (sauf pour lutter contre les végétaux contaminés par des organismes nuisibles et plantes invasives auquel cas, une demande de dérogation doit être établie auprès de la D.D.D.T.)

Autrefois passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€, le contrevenant coupable de brûlage de déchets verts à l'air libre risque désormais une amende maximale de 750€.

La gendarmerie doit être sollicitée en cas de constatation du non respect de l'arrêté préfectoral.

Pour rappel, un broyeur de végétaux est mis gratuitement à la disposition des bonnefamiliennes et bonnefamiliens. Merci pour cela de vous rapprocher de la mairie.

C'EST INTERDIT!

AH ! LE JARDINAGE !
MARRE DE TOUS
CES DÉCHETS !
...
BRÛLONS TOUT ÇA !!!

HEP! VOISIN, C'EST INTERDIT.
TU JOUES AVEC LE FEU ET
AVEC NOTRE SANTÉ !
T'AS PENSÉ À LES BROYER ?
... OU EMPORTE-LES À LA
DÉCHÈTERIE !

50 kg
De déchets verts brûlés émettent
autant de particules que
9 800 km
parcourus par une voiture diesel
récente en circulation urbaine,
37 900 km
pour une voiture
essence.

ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Mer et de l'Énergie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE
DE L'ISÈRE

DÉCHETS VISÉS:
Tontes de pelouse, taille de haies,
feuilles mortes, résidus d'élagage...

**PARTICULIERS,
COLLECTIVITÉS,
ENTREPRISES**

DES SOLUTIONS EXISTENT:
Compostage, broyage et paillage, tonte
mulching, apport en déchèterie

Calendrier

Permanence de la brigade de gendarmerie de Villefontaine

Mairie de BONNEFAMILLE

Judi 13 avril de 16H00 à 18H00

Mairie de ROCHE

Judi 06 avril de 16H00 à 18H00



Ciné Conférence Exploration Voyage

Rendez vous nombreux mercredi 22 mars 2023 à 20 heures, salle d'animation rurale.
Conférence sur « **Les Semeuses de Joie** » présentée par l'auteure du film, Caroline Riegel.
Entrée **gratuite** grâce au concours de la communauté de communes



Soirée Sou des Ecoles

Le Sou des Ecoles vous propose le samedi 1^{er} avril à partir de 19 heures un repas réunionnais suivi d'une soirée dansante avec Dj. Inscription obligatoire auprès du sou des écoles :
soudebonnefamille@gmail.com



Créavril

Du samedi 15 au dimanche 16 avril, le comité des fêtes vous donne rendez-vous à la salle d'animation rurale pour la 25^{ème} édition du salon Créavril. Il accueillera artistes et artisans régionaux dans des disciplines aussi belles que variées. Cette édition consacrera comme invité d'honneur Philippe DEVRED (bonnefamilien) pour son travail du bois.



Tournoi de pétanque en doublette

Le lundi 1^{er} mai l'USB vous attend à partir de 10 heures au local associatif pour participer au tournoi de pétanque en doublette. Préinscription souhaitée auprès de Gérard MICOUD au 06.08.26.82.00.

UNE QUESTION ? LA MAIRIE VOUS RÉPOND !

La mairie vous accueille du mardi au vendredi de 14h à 17h30

et le samedi de 9h à 12h.

Tél : 04 74 96 45 09

Toutes les informations utiles et contact sur :

www.bonnefamille.com

